

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES ACTIONS DE FORMATION D'ATOUTS ET COMPÉTENCES

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme ATOUTS & COMPÉTENCES pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'organisme implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente ainsi qu'au règlement intérieur de formation d'ATOUTS & COMPÉTENCES.

Ces conditions prévalent sur tout autre document du client.

2. DEVIS, CONVENTION ET ATTESTATION

Pour chaque formation, l'organisme ATOUTS & COMPÉTENCES s'engage à fournir un devis et une convention au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord » de chacun des exemplaires.

Le devis et la convention préciseront l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement ainsi que son prix et les prestations financières éventuelles.

Toute convention sera établie selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

A l'issue de la formation, ATOUTS & COMPÉTENCES remet une attestation de formation au stagiaire.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

3. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES D'ATOUTS & COMPETENCES

ATOUTS & COMPÉTENCES s'engage sur une obligation de moyens et met tout en œuvre pour atteindre les objectifs fixés et les résultats attendus. S'agissant d'une prestation intellectuelle, ATOUTS & COMPÉTENCES n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, ATOUTS & COMPÉTENCES sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de d'ATOUTS & COMPÉTENCES, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

4. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- A appliquer les dites Conditions Générales de Vente
- A respecter le règlement intérieur d'ATOUTS & COMPÉTENCES
- A tenir informer ATOUTS & COMPÉTENCES de toutes survenances jugées nécessaire et/ou ayant un impact sur le bon déroulement de la prestation.

5. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous nos prix sont indiqués en euros TTC. Le prix comprend : le coût pédagogique et technique et les supports de cours. Il ne comprend pas les frais annexes de déplacement, d'hébergement, et de repas éventuels des stagiaires ou tout autres prestations qui sont mentionnés à part sur le devis.

Une facture est émise à l'issue de l'intervention ou en fin de mois si l'opération se déroule sur plusieurs mois pour les interventions ayant eu lieu pendant ce mois. Le règlement est immédiatement exigible. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal (Code du Commerce Art. L. 441-6 al. 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, ATOUTS & COMPÉTENCES se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et d'en demander le règlement par tout moyen légal.

6. PRISE EN CHARGE

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation.

Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'organisme ATOUTS & COMPÉTENCES ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Il appartient au client de faire les démarches nécessaires pour la prise en charge et le paiement de la formation par l'OPCA dont il dépend.

7. REPORT / ANNULATION PAR ATOUTS & COMPÉTENCES

ATOUTS & COMPÉTENCES se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'organisme ATOUTS & COMPÉTENCES ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients.

En cas de report, ATOUTS & COMPÉTENCES proposera une nouvelle date de formation au client.

En cas d'annulation du fait d'un abandon lié à d'autres bénéficiaires de cette même formation, MSA Formations s'évertuera à trouver d'autres stagiaires permettant la réouverture de celle-ci. Cependant, si le nombre de stagiaires retrouvé n'était pas suffisant à la mise en place de la formation, ATOUTS & COMPÉTENCES ne pourra être tenu responsable de son annulation définitive.

8. ANNULATION D'UNE FORMATION PAR LE CLIENT

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès d'ATOUTS & COMPÉTENCES.

Toute annulation d'une formation à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit dans les conditions qui suivent :

- La demande devra être communiquée au moins dix (10) jours ouvrés avant le début de la formation. A défaut, 100% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Si le client annule la participation à la formation d'un ou plusieurs stagiaires dans un délai inférieur à 5 jours ouvrés, ou si le stagiaire ne participe qu'à une partie de la formation, la formation sera tout de même facturée dans sa globalité sauf présentation d'un justificatif suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure. Dans ce cas, la formation sera facturée au prorata des heures de formation effectuées.

Attention : les frais d'annulation ne sont pas imputables sur le budget formation et non remboursés par l'OPCO.

9. PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de son auteur. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Le client s'engage à ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable d'ATOUTS & COMPÉTENCES.

10. SOUS TRAITANCE

ATOUTS & COMPÉTENCES s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix, que ce soit pour des raisons de reconnaissance, de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention.

11. INFORMATIQUES ET LIBERTÉ

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à ATOUTS & COMPÉTENCES en application et dans l'exécution des commandes, pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'ATOUTS & COMPÉTENCES pour les besoins desdites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut s'opposer à la communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier d'ATOUTS & COMPÉTENCES. Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.

12. LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre ATOUTS & COMPÉTENCES et le client relèvent de la Loi française.

13. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

En cas de litige survenant entre ATOUTS & COMPÉTENCES et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de commerce de Saintes, quel que soit le siège ou la résidence du client nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

14. ÉLECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par ATOUTS & COMPÉTENCES à son siège social 1 Bd Vladimir – 17100 SAINTES.